

Vos couvertures

Les garanties de base

En tant que propriétaire, votre contenu est couvert par les garanties de base listées ci-dessous. Pour avoir une vue complète sur ces garanties, nous vous renvoyons aux Conditions Générales.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la [fiche produit](#).



Incendie

[Plus d'infos](#)



Dégâts des eaux et de
mazout

[Plus d'infos](#)



Catastrophes
naturelles & Tempête

[Plus d'infos](#)



Bris de vitrages
Heurt
Dégradations
immobilières

[Plus d'infos](#)



Dégâts électriques

[Plus d'infos](#)



Attentat & conflit du travail

[Plus d'infos](#)

Le saviez-vous ? Grâce à votre assurance AXA, vous bénéficiez gratuitement et 24h/ 24 d'une [Info Line](#) et d'une [Première Assistance](#).